



## PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Nevers, le 25 04 22

Service eau, forêt et biodiversité  
Affaire suivie par : Annie LAMOUREUX  
Tél : 03 86 71 52 84  
Courriel : annie.lamoureux@nievre.gouv.fr

### Motifs de la décision

Objet : Arrêté fixant le plan de chasse dans le département de la Nièvre pour la campagne 2022-2023

### Contexte de la décision

L'article L. 425-8 du code de l'environnement prévoit que pour chaque espèce de grand gibier soumise à plan de chasse, un arrêté préfectoral fixant le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever annuellement sur l'ensemble du département doit être pris, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (C.D.C.F.S.).

### Consultations obligatoires et avis

Les membres de la C.D.C.F.S., réunis le 13 avril 2022, ont émis un avis favorable à l'adoption du projet d'arrêté présenté.

### Modalités de consultation du public

Au titre de l'article L. 123-19-1 et suivants du code de l'environnement, une participation du public a été organisée du 25 mars au 15 avril 2022 inclus sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre.

Les remarques formulées figurent dans le rapport de considération des observations.

### Prise de la décision

L'arrêté peut donc être signé.

Le Directeur départemental,

  
Pierre PAPADOPOULOS